

ADULTES COURS PUBLICS 2020-2021

Semaine du 28 septembre 2020 au 22 mai 2021

FICHE À CONSERVER

TARIFS ANNUELS

COURS ANNUELS	Cours 2 h	Cours 2 h avec modèle vivant	Cours 3 h
Résidents Tours Métropole - tarif réduit	129 €	203 €	151 €
Résidents Tours Métropole - tarif plein	248 €	322 €	279 €
Hors agglomération - tarif réduit	166 €	241 €	229 €
Hors agglomération - tarif plein	333 €	407 €	385 €

TARIFS SECOND SEMESTRE

COURS ANNUELS	Cours 2 h	Cours 2 h avec modèle vivant	Cours 3 h
Résidents Tours Métropole - tarif réduit	70 €	111 €	83 €
Résidents Tours Métropole - tarif plein	137 €	177 €	154 €
Hors agglomération - tarif réduit	92 €	133 €	125 €
Hors agglomération - tarif plein	184 €	223 €	212 €

Règlement à joindre

- Règlement en espèces ou par chèque à l'ordre de la régie recettes : régie recette EPCC ESAD TALM-Tours
- > Pour les règlements par chèque de plusieurs cours, merci de remplir un chèque par cours.
- > Une réduction de 10 % est appliquée sur chacune des inscriptions supplémentaires au sein d'une même famille.

Pièces justificatives pour les résidents de l'agglomération Tours Métropole Val de Loire

- Justificatif de domicile
- Copie de la carte d'identité
- Attestation de responsabilité civile
- Photo d'identité

Pièces justificatives pour les tarifs réduits

- Justificatif attestant de l'AAH, de l'ASS, du FSV, du RSA, une attestation Pôle emploi pour les demandeurs de 18 à 25 ans, ou de la carte étudiante 2020-2021.
- > En cas d'absence de justificatif, le montant supérieur est appliqué.

Informations supplémentaires

- > Il est possible de s'inscrire uniquement pour le second semestre, sous réserve de places disponibles. Dans ce cas, le règlement ne peut pas s'effectuer par prélèvement.
- > Certains cours peuvent être supprimés à la rentrée si le nombre d'inscrits est insuffisant.
- > Les matériaux nécessaires aux cours ne sont pas pris en charge par TALM-Tours.
- > Il n'y a pas de cours dispensés pendant les périodes de vacances scolaires (zone B).
- > Les cours donnés à la chapelle ne sont pas accessibles aux personnes à mobilité réduite (PMR), les cours étant prévus au second étage.

Conditions de remboursement

- > Possibilité de rembourser les frais d'inscription intégralement jusqu'au 12 octobre 2020, les cours débutant le 28 septembre 2020. Le remboursement est partiel, du 13 octobre jusqu'au 23 octobre 2020 inclus. Une somme correspondant à 25 % du montant des droits d'inscription est retenue pour frais de dossier.
- > Les demandes de remboursement ne sont recevables qu'en cas de force majeure, à partir du 24 octobre 2020 : changement imprévisible de domicile lié à une mobilité professionnelle ou perte d'emploi (joindre un certificat du nouvel employeur ou un justificatif de perte d'emploi). Une déduction est effectuée au prorata du nombre de cours écoulés à la date de la demande. Elle est calculée sur la base du nombre total de cours initialement prévu.
- > Toute demande de remboursement doit être réalisée par écrit, accompagnée d'un RIB, par l'intéressé lui-même et adressée à l'École supérieure d'art et de design TALM-Tours, 40 rue du docteur Chaumier 37000 Tours.
- > À partir du 1^{er} janvier 2021, aucune demande de remboursement n'est acceptée (y compris pour les inscriptions du second semestre).
- > Compte tenu des disponibilités des locaux de TALM-Tours, les cours annulés pour cause d'absence de professeur ne peuvent pas être reportés (ni remboursés).